



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-019-2020-08

PUBLIÉ LE 14 AOÛT 2020

Sommaire

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-08-07-012 - Arrêté n° 2020-136 portant autorisation d'extension de capacité de deux places et requalification de 10 places pour déficience intellectuelle en 10 places pour troubles du spectre de l'autisme au sein de l'Institut Médico- pédagogique (IME) sis 61 rue Neuve, Les Mesnuls (78490) (4 pages)

Page 3

IDF-2020-08-13-007 - ARRETE N° DOS-2020/2117 PORTANT CHANGEMENT DE GERANCE SARL AMBULANCES DES JONCS MARINS LE PERREUX SUR MARNE (94170) (2 pages)

Page 8

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-08-07-012

Arrêté n° 2020-136 portant autorisation d'extension de capacité de deux places et requalification de 10 places pour déficience intellectuelle en 10 places pour troubles du spectre de l'autisme au sein de l'Institut Médico-pédagogique (IME) sis 61 rue Neuve, Les Mesnuls (78490)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRETE N° 2020-136

portant autorisation d'extension de capacité de deux places et requalification de 10 places pour déficience intellectuelle en 10 places pour troubles du spectre de l'autisme au sein de l'Institut Médico- pédagogique (IME) sis 61 rue Neuve, Les Mesnuls (78490)

géré par l'association Les Tout Petits sise 5 rue de Cernay, Les Molières (91470)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R. 312-1 ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Monsieur Aurélien ROUSSEAU ;
- VU** le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;
- VU** le décret n° 2017-1620 du 28 novembre 2017 relatif à la caducité de l'autorisation des établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** l'arrêté n° 2018-61 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-62 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;

- VU** l'arrêté n° 2019-264 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 20 décembre 2019 établissant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2019-2023 pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 94-244 du 18 mai 1994 portant autorisation de mise en conformité de la structure dénommée IME externat Les Tout Petits sis 61 rue Neuve, Les Mesnuls (78490) gérée par l'association Les Tout Petits ;
- VU** l'arrêté n° 2002-2639 du 22 novembre 2002 modifié par l'arrêté n° 2003-619 du 28 mars 2003 portant extension de 6 places de la structure dénommée IME externat Les Tout Petits sis 61 rue Neuve, Les Mesnuls (78490) et gérée par l'association Les Tout Petits ;
- VU** le courrier du DGARS du 12 décembre 2016 renouvelant l'autorisation de la structure IME dénommée IME externat Les Tout Petits sis 61 rue Neuve, Les Mesnuls (78490) et gérée par l'association Les Tout Petits ;
- VU** la demande de l'association Les Tout Petits visant à :
- la reconnaissance d'une unité autisme de 10 places, permettant d'adapter l'agrément aux populations accueillies ;
 - l'extension des âges d'agrément à 20 ans au lieu de 14 ans ;
 - l'augmentation de capacité de deux places ;

- CONSIDÉRANT** que ce projet répond au besoin de transformation de l'offre vers une plus grande personnalisation et adaptabilité aux besoins des usagers, et, est cohérent avec la réforme des autorisations ;
- CONSIDÉRANT** que le projet répond à un besoin identifié dans le département des Yvelines ;
- CONSIDÉRANT** qu'il est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé ;
- CONSIDÉRANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;
- CONSIDÉRANT** qu'il présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le PRIAC Ile-de-France et avec le montant de l'une des dotations mentionnées à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- CONSIDÉRANT** que l'opération peut s'effectuer à moyens constants et n'entraîne donc aucun surcoût ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation visant à l'extension de capacité de 2 places et à la requalification de 10 places pour déficience intellectuelle en 10 places pour troubles du spectre autistique au sein de l'IME Les Tout Petits sis 61 rue Neuve, Les Mesnuls (78490) géré par l'association Les Tout Petits destiné à accueillir des enfants et jeunes adultes âgés de 0 à 20 ans, est accordée à l'association Les Tout Petits dont le siège social est situé 5 rue de Cernay, Les Molières (91470).

ARTICLE 2 : La capacité totale de cet établissement est dorénavant de 28 places de semi-internat réparties comme suit :

- 18 places pour personnes présentant des déficiences intellectuelles,
- 10 places pour personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme.

ARTICLE 3 : Conformément aux termes du dernier alinéa du I de l'article D. 312-0-3 du code de l'action sociale et des familles, aucune spécialisation n'exclut la prise en charge de personnes présentant des troubles associés à ceux qui font l'objet de la présente autorisation.

ARTICLE 4 : Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 780826228

Code catégorie : 183 - Institut Médico-Educatif (IME)
Code discipline : 844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques

Code fonctionnement : 21- accueil de jour
(mode d'accueil et d'accompagnement) :

Code clientèle :	117- déficience intellectuelle	18 places
	437- troubles du spectre de l'autisme	10 places

Code mode de fixation des tarifs : 05- ARS établissements médico-soc. Non financés dotation globale

N° FINESS du gestionnaire : 910707769

Code statut : 60 - Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique

- ARTICLE 5 :** La présente autorisation est valable sous réserve du résultat positif de la visite de conformité prévue par l'article L. 313-6 du code de l'action sociale et des familles.
- ARTICLE 6 :** Elle est caduque en l'absence d'ouverture au public de l'établissement ou du service dans un délai de quatre ans suivant la notification de la décision d'autorisation conformément aux articles L. 313-1 et D. 313-7-2 du code de l'action sociale et des familles.
- ARTICLE 7 :** Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente.
- ARTICLE 8 :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, pour les tiers, à compter de sa publication.
- ARTICLE 9 :** La Directrice de la délégation départementale des Yvelines de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département des Yvelines.

Fait à Paris, le 7 août 2020

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
Le Directeur général adjoint

Signé

Nicolas PEJU

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-08-13-007

**ARRETE N° DOS-2020/2117 PORTANT
CHANGEMENT DE GERANCE SARL AMBULANCES
DES JONCS MARINS LE PERREUX SUR MARNE
(94170)**

ARRETE N° DOS-2020/1543
Portant modification de l'arrêté d'agrément PS n° 2010-039 du 04/02/2010
Portant changement de gérance de la SARL Ambulances de Garches
(92380 GARCHES)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 03 septembre 2018 ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté n° DS-2018/052 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 03 septembre 2018, portant délégation de signature à Monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 92-01-005 en date du 19/12/2001 portant agrément, de la SARL Ambulances de Garches, sise 178 Grand Rue à Garches (92380) dont le gérant est Monsieur Christian OLIVIER ;
- VU l'arrêté préfectoral PS n° 2010-039 du 04/02/2010 portant changement d'adresse du garage de la SARL Ambulances de Garches, sise 178 Grand Rue à Garches (92380)

CONSIDERANT le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par le gérant le 27/05/2020 relatif au changement de gérance de la SARL Ambulances de Garches, sise 178 Grand Rue à Garches (92380) ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de changement de gérance aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Oualid CHAAL et Monsieur Kamal SAIT sont nommés gérants de la SARL Ambulances de Garches, sise 178 Grand Rue à Garches (92380) à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris CEDEX 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Bobigny, le 24 juillet 2020

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE